

Point de l'ordre du jour n°9 :

Transformation du Diplôme Universitaire « FIDUCIE » de l'UFR Droit-Économie-Management d'Orléans en Diplôme Inter-Universitaire avec l'Université de Caen Normandie.

VU les articles L.613-1, L.711-1, L712-6 et suivants du code de l'Éducation ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du 12 juillet 2019 ;

VU les statuts de l'université d'Orléans ;

VU l'avis du conseil de gestion de l'UFR DEM'O du 25 novembre 2025 ;

VU l'avis du Conseil Académique du 16 décembre 2025 ;

VU l'avis de la CFVU du 26 janvier 2026 ;

Créé par délibération du Conseil d'administration du 12 juillet 2019, à l'Université d'Orléans, le Diplôme universitaire « Fiducie – former les acteurs de la fiducie » répond à un besoin identifié de la pratique juridique et financière en matière de fiducie. L'Université d'Orléans a été pionnière en proposant le premier diplôme universitaire spécifiquement consacré à la fiducie. Ce diplôme a rencontré un écho favorable tant auprès des étudiants que des professionnels, en particulier ceux issus du Master 2 Droit des affaires et de la finance (DAF), qui ont pu bénéficier d'un complément de formation directement valorisable dans leur parcours professionnel. La formation repose sur l'intervention de praticiens reconnus du domaine et sur des partenariats étroits avec des acteurs institutionnels et professionnels de premier plan (cabinets d'avocats, établissements financiers, réseaux professionnels spécialisés).

Afin de renforcer la visibilité académique et nationale de cette formation, il est aujourd'hui proposé de conclure une convention de partenariat entre l'Université d'Orléans et l'Université de Caen Normandie, en vue de porter conjointement le diplôme sous la forme d'un Diplôme Inter-Universitaire (DIU) intitulé « Fiducie – former les acteurs de demain ». Cette évolution s'inscrit dans une logique de mutualisation des compétences pédagogiques, de renforcement de l'attractivité du diplôme et d'adaptation continue de l'offre de formation aux besoins du monde professionnel.

Une convention de partenariat interuniversitaire est établie pour définir les modalités de collaboration entre les parties et la mise en œuvre et la délivrance conjointe du Diplôme d'Université intitulé : « FIDUCIE : former les acteurs de demain ». Ce diplôme, est organisé et délivré conjointement par les deux établissements partenaires, dans le respect de leurs compétences respectives.

La transformation du Diplôme Universitaire « FIDUCIE » de l'UFR Droit-Économie-Management d'Orléans en Diplôme Inter-Universitaire avec l'Université de Caen Normandie est prévue à partir de février 2026, et est conditionnée à la signature de la convention entre les deux établissements.

Le dossier de création du Diplôme Inter-Universitaire ainsi que le tableau des coûts sont joints en annexe.

DELAI DE RECOURS : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45000 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.

Le Conseil d'administration approuve la transformation du Diplôme Universitaire « FIDUCIE » de l'UFR Droit-Économie-Management d'Orléans en Diplôme Inter-Universitaire avec l'Université de Caen Normandie.

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	24
Membres représentés :	3
Total :	27

Décompte des votes :

Abstentions :	1
Votants :	26
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 6 février 2026

Le Président de l'Université



Éric BLOND

DELAI DE RECOURS : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45000 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.

DIU FIDUCIE

UNIVERSITE DE CAEN & UNIVERSITE D'ORLEANS

Novembre 2025

DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE (D.I.U.) - UNIVERSITÉS DE CAEN & ORLEANS D.I.U. « FIDUCIE »
--

RÉSUMÉ DE LA FORMATION

Diplôme

- Diplôme universitaire

Mention

- Fiducie

Conditions d'accès

- Soit niveau master 1 en droit ou en comptabilité gestion.
- Soit, en cas de niveau de diplôme inférieur, expérience professionnelle jugée suffisante par le(s) responsable(s) de formation dans le secteur juridique ou économique.
- Dans les deux cas, nécessité d'adresser un CV et une lettre de motivation et/ ou réussir l'entretien.

Durée et rythme

- 6 mois

Modalités particulières

- Ouverture en formation continue et en formation initiale.

Lieu de la formation

- Université d'Orléans / Caen / Paris / distanciel

Volume horaire

- 6 mois.

Modalités

Présentiel à Orléans, Caen, Paris et certains cours en distanciel selon un calendrier préétabli.

Contrôle des connaissances

- 1 écrit de 4 heures sur UE1
- 1 écrit de 4 heures sur UE 2
- 1 grand oral sur l'ensemble des modules
- En cas de suivi d'un ou plusieurs module(s) isolé(s) : un oral sur les seuls enseignements suivis.
- Obtention de l'ensemble des unités d'enseignement pour valider le diplôme.

Nombre de places :

- 21 *maximum*.

Environnement économique et juridique du projet

Présentation. Le Diplôme universitaire « Fiducie - former les acteurs de la fiducie » a été créé à l'Université d'Orléans en 2021. Il constitue une formation juridique de haut niveau répondant à un besoin de la pratique en la matière. Depuis son introduction dans le Code civil en 2007 aux articles 2011 et suivants, la fiducie est utilisée de manière récurrente dans les opérations financières et plus spécifiquement lors du refinancement des entreprises. Selon certains, elle serait même devenue la « reine des sûretés » en conférant à son bénéficiaire une protection optimale lors de l'ouverture d'une liquidation judiciaire de l'entreprise débitrice.

Toutefois, cet instrument juridique est insuffisamment développé. Méconnue, considérée comme technique, elle attire les professionnels par sa pertinence et ses possibilités mais peut les rebuter par sa technicité. Complexe pour certains, elle serait pour d'autres réservée à des opérations d'envergure, limitée à certaines opérations très ciblées.

En pratique, le marché de la fiducie tend à se développer par les nouvelles réformes. Selon les derniers chiffres donnés par l'Association française des fiduciaires (AFF), il serait possible de dénombrer aujourd'hui plus de 430 conventions de fiducies signées entre 2007 et 2015 et drainant à elle seule plus de dix milliards d'euros d'actifs. Fin 2015, 215 fiducies étaient toujours actives sur les 430 existantes pour un total d'actifs de 4,6 milliards d'euros.

Ces chiffres demeurent honorables mais restent en dessous du potentiel de la fiducie au regard du trust anglo-saxon. La tendance tend toutefois à s'inverser avec les nouvelles réformes pour alléger les contraintes de la fiducie.

Positionnement. L'Université d'Orléans a été la première à créer un diplôme universitaire dédiée à la fiducie. Compte tenu de la demande de la pratique, en attente d'un tel diplôme pour pouvoir recruter des personnes compétentes dans ce domaine, ce diplôme a pu rapidement ouvrir en faisant intervenir tous les acteurs du domaine. Plusieurs étudiants du Master 2 DAF de l'Université d'Orléans ont pu bénéficier parallèlement à leur formation de master de la formation.

Partenariat avec l'Université de Caen-Normandie. Une convention est envisagée entre l'Université de Caen et de l'Université d'Orléans afin de porter conjointement le diplôme sous la forme d'un DIU « DIU fiducie : former les acteurs de demain ».

Partenariats. Ce DU fiducie s'est appuyé sur les professionnels reconnus de la matière (Par exemple Me Robin de Malet, fiduciaire chez FTPA à Paris ; FIDAL Fiducie ; BPCE Lease, IQEQ ...) ainsi que certains réseaux professionnels (FNDP (Fédération nationale droit du patrimoine) ; AFIDU (Association des avocats fiduciaires) ; Observatoire de la fiducie (...)).

I. Objectifs de la formation

Objectifs. La fiducie constitue un instrument au service des entreprises et des particuliers. Cette nouvelle formation permettra de contribuer à la consécration d'une nouvelle profession juridique, celle de *fiduciaire* et de la participation à la création de métiers et de compétences autour de la fiducie.

Au regard de l'article L. 511-1-1 du Code monétaire et financier, seuls certains professionnels peuvent actuellement revêtir cette qualité. Sont notamment visés par ce texte les établissements bancaires, la Caisse des dépôts, la Banque de France, les sociétés de gestion de portefeuille, les entreprises d'assurances et les avocats. Dans l'avenir, le champ de cette profession pourrait être élargi, notamment aux notaires.

Une nouvelle compétence doit donc être développée afin d'inciter les professionnels du droit à se saisir de la fiducie soit en la conseillant, soit en proposant d'être fiduciaire. Une formation universitaire permettrait de donner aux futurs praticiens de la fiducie les clés nécessaires pour comprendre le mécanisme, mettre en place de nouveaux schémas de structurations des patrimoines et pour mieux interpréter les textes en l'absence de décisions de justice sur ce nouveau contrat. Outre sa compétence technique et rédactionnelle, le fiduciaire devra être garant des principes déontologiques applicables à la profession.

II. Débouchés professionnels

Le DIU « Fiducie - former les acteurs de la fiducie » s'inscrit principalement dans la perspective d'un complément de formation pour des personnes déjà titulaire d'un diplôme de master 1 en droit ou d'une expérience professionnelle aguerrie. Il s'adresse prioritairement à des personnes déjà en poste ou en mandat dans ces domaines.

Ce DIU leur permet de valoriser une formation pour évoluer dans les cabinets d'avocats, les offices notariaux ou encore dans les entreprises :

- Les secteurs d'activités : secteurs bancaires, assurances, sociétés de gestion, cabinets d'avocats, notaires, professionnels du patrimoine.
- Les métiers : assureurs, banquiers, avocats, notaires, conseillers en gestion du patrimoine.

III. Recrutement des apprenants

Le DU « FIDUCIE : former les acteurs de demain » est ouvert :

- **En formation continue** : aux professionnels du droit et de la fiducie (avocats, notaires, experts-comptables, banques, sociétés de gestion), aux salariés, aux futurs entrepreneurs ;
- **En formation des écoles / instituts** d'avocats et de notaires ;
- **Et sous réserve des places disponibles**, en formation initiale : aux étudiants titulaires d'un diplôme de Master 1 ou de niveau supérieur (Master 2, doctorat) en droit souhaitant se spécialiser dans ce domaine.

Certains prérequis sont nécessaires :

- Un master 1 en droit validé ou tout diplôme équivalent validé par les directeurs.
- Pour les professionnels, l'expérience professionnelle sera prise en compte.
- Les prérequis pourront être évalués dans le cadre d'un test de positionnement.
- Des compléments de formations pourront être suivis si nécessaire.

IV. Déroulement de la formation

Recrutement. Les candidats seront recrutés sur dossier et après entretien. Chaque dossier est étudié par un comité de recrutement composé de membres de l'équipe pédagogique et de professionnel(s) reconnu(s) de la matière. Dans la perspective d'une candidature, les candidats devront constituer un dossier d'inscription accompagné d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de la copie des diplômes universitaires et professionnels validés. La sélection se fait sur dossier et/ ou entretien par le(s) directeur(s) de la formation.

Effectifs :

- Effectif attendu : 10-12
- Effectif maximal : 21 / 22

Rythme des enseignements :

- La formation se déroulera sur 6 mois ;
- La formation se déroulera sur des journées entières selon un calendrier préalablement établi.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

Frais de formation continue :

- Droits de formation : 4 000 Euros (+ droits d'inscription étudiant)
- Tarifs spéciaux pour les élèves-avocats et élèves-notaires
- Pour les étudiants de l'Université d'Orléans et de Caen : droits d'inscription étudiant

Encadrement et modalités pédagogiques :

- Tenir compte du coût élevé de la formation et offrir aux professionnels de réels services (numériques, documents, intervenants d'excellence ...)
- Tenir compte de l'emploi du temps de ces professionnels : faible disponibilité compte tenu de leurs obligations professionnelles, mais forte motivation :
 - Plate-forme numérique (dépôt de documents, interactivité (...))
 - Visioconférences (réduire le coût des intervenants d'excellence et optimiser leur disponibilité).
 - Délocalisation de certaines manifestations ou séminaires à Paris.

V. Maquette de la formation

UE 1 : « La fiducie »		UE 2 : « Les fiducies »	
Module 1 : Déontologie du fiduciaire et exigences professionnelles - La comptabilité séparée - Les assurances - La déontologie du fiduciaire - La responsabilité du fiduciaire	15 H	Module 7 : Fiducie familiale - Les incapacités et le décès de la personne physique - Les incapacités et le décès du chef d'entreprise - La fiducie transmission	20 H
Module 2 : Rédaction d'actes (contrats de fiducie) - La rédaction des principales clauses du contrat de fiducie - La mission du fiduciaire	20 H	Module 8 : Fiducie de droits sociaux - La fiducie de droits sociaux cotés - La fiducie de droits sociaux non cotés	20 H
Module 3 : Gestion des biens placés en fiducie	15 H	Module 9 : Fiducie de biens et droits immobiliers	15 H
Module 4 : Incidences fiscales et comptables	15 H	Module 10 : Stratégies et montages juridiques utilisant la fiducie et le démembrement de propriété	20 H
Module 5 : Dénouement du contrat de fiducie	20 H	Module 11 : Fiducies étrangères - La fiducie luxembourgeoise - La fiducie suisse - La fiducie québécoise - Le trust anglo-saxon - Le Treuhand	15 H
Module 6 : Incidences de l'ouverture d'une procédure collective	15 H	Module 12 : la fiducie, alternative aux trusts	10 H
Total	100 H	Total	100 H



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

VI. L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée d'universitaires de l'Universités de Caen, d'Orléans et d'autres établissements ainsi que par des praticiens reconnus du secteur.

VII. Sanction des études et délivrance du diplôme

- Le diplôme sera délivré conjointement par les Universités d'Orléans et de Caen sous la forme d'un DIU.
- Assiduité : obligatoire contrôlée par fiche de présence.
- Contrôle terminal : une session d'examen sera organisée en fin de session :
 - Un écrit de 4 heures sur l'UE 1 ;
 - Un écrit de 4 heures sur l'EU 2 ;
 - 1 grand oral sur l'ensemble des modules ;
 - En cas de suivi d'un ou plusieurs module(s) isolé(s) : un oral sur les seuls enseignements suivis.
- Un contrôle continu sera organisé tout au long de la formation.
- Obtention de l'ensemble des unités d'enseignement pour valider le diplôme.

Formation :
Regroupement
disciplinaire
Libellé DU
Porteur :
Année :



Diplôme Universitaire

Sciences humaines et sociales
« FIDUCIE : former les acteurs de demain ».

Sabrina Le Normand (Université de Caen) / Patrice Hoang Co-Porteur (Université d'Orléans)
2026

Coût Standard

		Nb	Coût unitaire	Total
PRODUITS	Total produits			
	Droits d'inscriptions (1)	14	254 €	3 556 €
	Frais de formation (2)	14	3 946 €	55 244 €
	Frais de formation modulaire par bloc (C1,C2,C3,C4)		2 000 €	- €
	Frais de Formation - Tarif individuel réduit (-20% maximum sur FF)			- €
	Frais de formation - Tarif élève avocat		546 €	- €
	Droits d'inscription - Formation initiale (Droits d'inscription complémentaires uniquement)		166 €	- €
	Subvention			- €
	Total Général (a)			58 800 €
CHARGES	Total charges			
	Coûts totaux liés au projet	Heures	HETD	Coût unitaire
	Coûts directs			
	Coût des heures de la maquette (3) - TD	100	100	209 €
	Coût des heures de la maquette (3) - CM	100	150	209 €
	Prime pédagogique du responsable		1	1 200 €
	Coûts annexes			5 200 €
	Total coût direct (b)			58 650 €
	MARGE SUR COUT DIRECT (a-b) = c			150 €
	Coûts indirects			
	Participation au coût indirect d'une heure d'enseignement (d) (4)		250	137 €
	Résultat (c-d)			- 34 100 €

Remarque :

(1) Les **droits d'inscription** sont fixés par l'établissement pour les DU.

(2) Les **frais de formation** sont les frais de scolarité demandés éventuellement pour couvrir certaines dépenses (par exemple : les photocopies. Dans certains cas, les étudiants peuvent être exonérés de droits d'inscription et les frais de formation modulés (étudiants subventionnés, docteurs, etc.)).

(3) Le **coût direct** d'une heure d'enseignement correspond à :

- une heure d'enseignement valorisée au coût moyen horaire par statut de personnel (heures statutaires, heures complémentaires et heures de vacation).
- les charges de fonctionnement spécifiques à la formation non accréditée (fournitures administratives, fournitures d'enseignement,...)
- les charges d'amortissements relatives aux investissements éventuels sur la formation.

Les heures d'enseignement sont des heures équivalent TD.

(4) Le **coût indirect** d'une heure d'enseignement correspond à :

- charges indirectes des personnels des fonctions support et soutien.
- charges indirectes de fonctionnement et d'amortissement.

11/02/2025 - Direction Pilotage, Prospective et Amélioration continue

Sources:

Données du projet Connaissance des coûts des activités 2023